

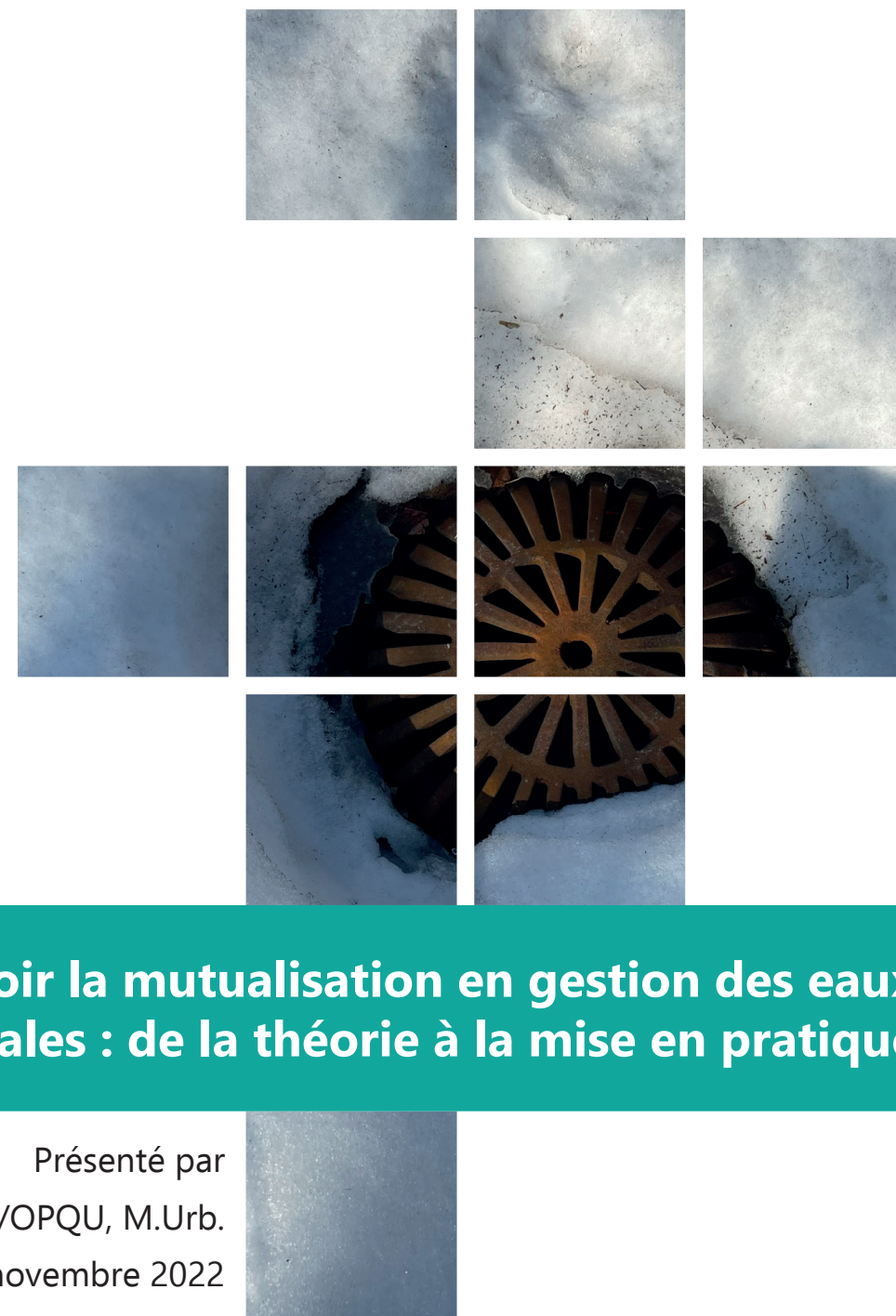


Centre d'expertise
et de recherche
en infrastructures
urbaines

Montréal 

Promouvoir la mutualisation en gestion des eaux pluviales : de la théorie à la mise en pratique

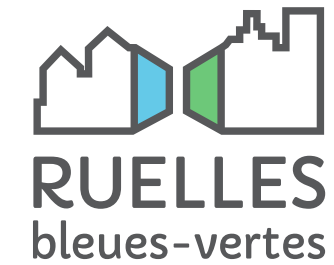
Présenté par
Pascale Rouillé, Urbaniste OUQ/OPQU, M.Urb.
21 novembre 2022



Ordre du jour

1. Mise en contexte
2. Définition & enjeux
3. Cas pratique
4. Perspectives

Cette réflexion autour de la mutualisation a été réalisée en partenariat avec les organismes suivants :



Montréal 

Le Sud-Ouest
Montréal 

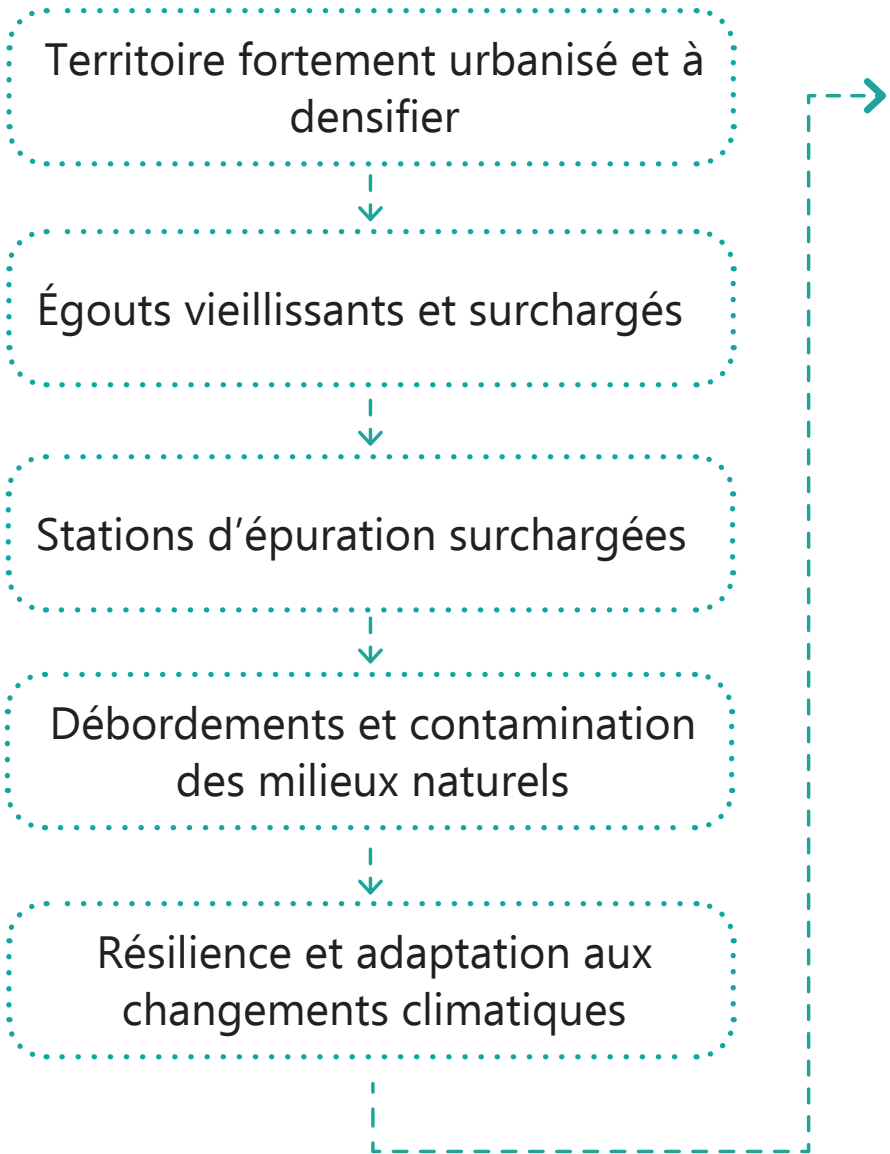
Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal 

Mise en contexte

1

Pourquoi la gestion des eaux pluviales ?

Constats



Opportunités

- Intérêt grandissant des municipalités pour les GDEP mais difficulté à atteindre un seuil de rentabilité à ce jour
- Subventions dédiées (OASIS, PRAFI, etc.)
- Réglementations & Planification
- Gouvernance



Objectif général :

Promouvoir la Gestion Durable des Eaux Pluviales dans un but de sécurité civile et de limitation des impacts sur l'environnement

Objectifs de la GDEP



Gérer les eaux pluviales des toitures par des infrastructures vertes



Impliquer la communauté dans l'amélioration de son milieu de vie



Expérimenter des pratiques innovantes



S'adapter aux changements climatiques

Pourquoi la mutualisation ?

Les projets de gestion durable des eaux pluviales **tardent à se multiplier rapidement.**

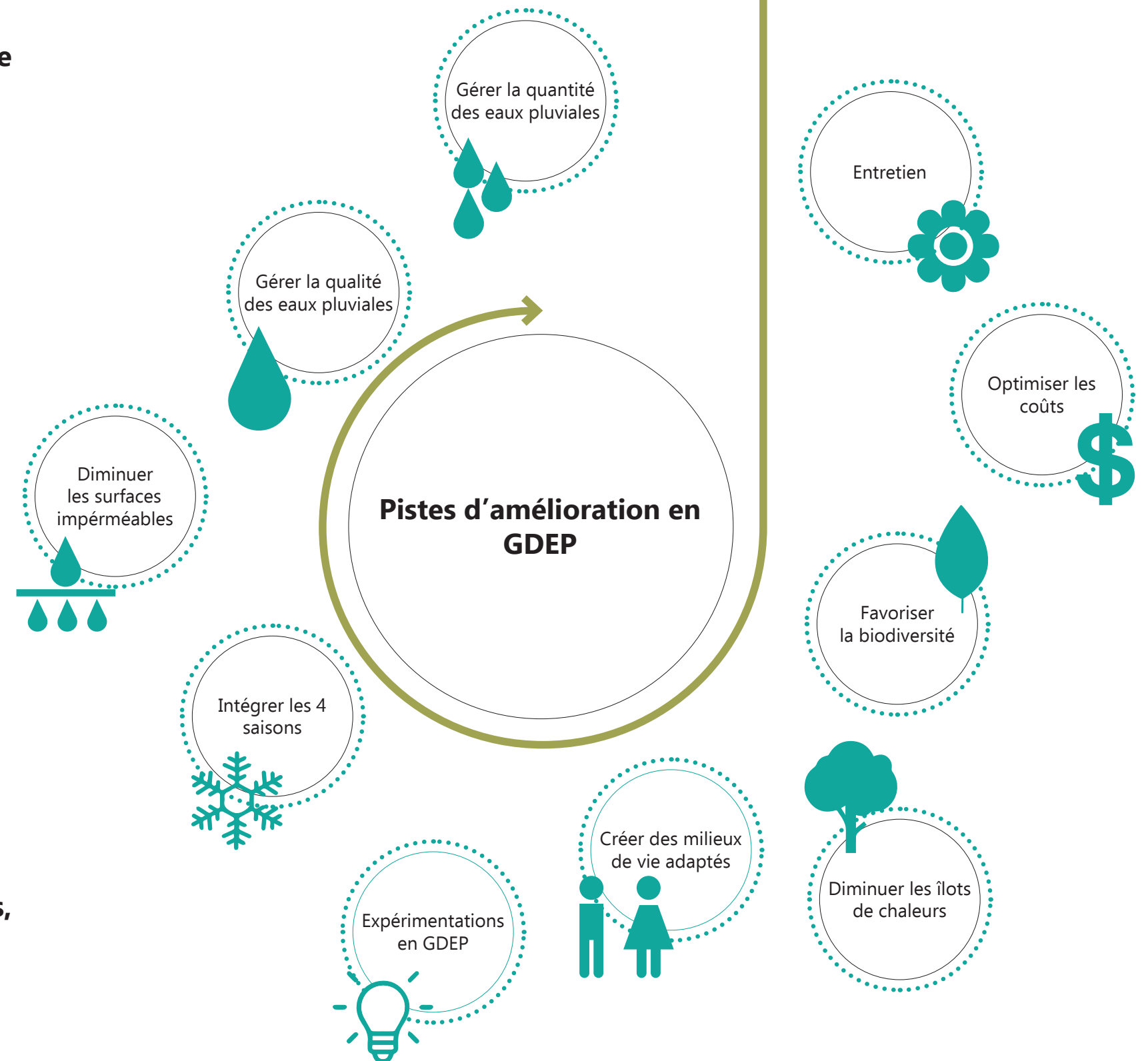
En fonction des municipalités :

- **Problématiques d'émergence**
- **Problématiques de mise à l'échelle**

Quelques freins :

- Densification urbaine et espaces restreints
- Entretien
- Pérennisation des ouvrages
- Legs de connaissance entre gestionnaire
- Maintien des actifs
- Visibilité des bénéfices écosystémiques
- Dépasser le projet-pilote
- Retour sur investissement multi-sectoriel

Besoin de dépasser le projet pilote : diminution des coûts, multiplication des bénéfices écosystémiques



Pistes de solutions pour accélérer la mise à l'échelle

Plusieurs hypothèses de développement de solutions pouvant favoriser une accélération de la mise à l'échelle :

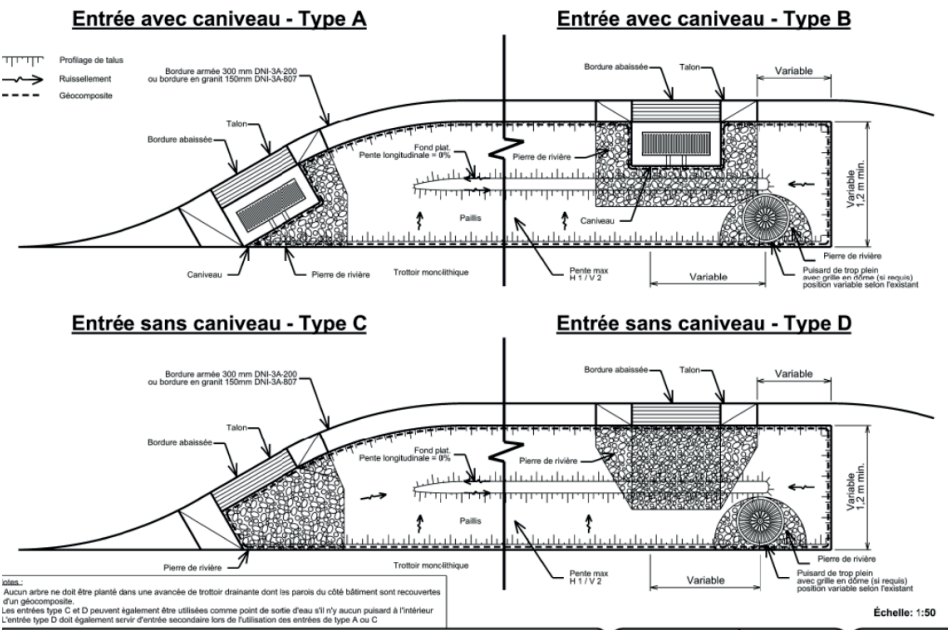
- Normalisation
- Cartographie des ouvrages
- Formation des professionnels et gestionnaires
- Suivis expérimentaux
- Financements
- Gouvernance



Inventaire des ouvrages de phytotechnologie pour la gestion des eaux pluviales en 2018 à Montréal
© Lapierre et Pellerin, Fondation Espace pour la vie



Suivi expérimental sur les avancées de trottoir végétalisées drainantes dans Rosemont-La Petite-Patrie
© Les Ateliers Ublo



Exemple de normalisation sur les avancées de trottoir végétalisées drainantes © Arrondissement Rosemont

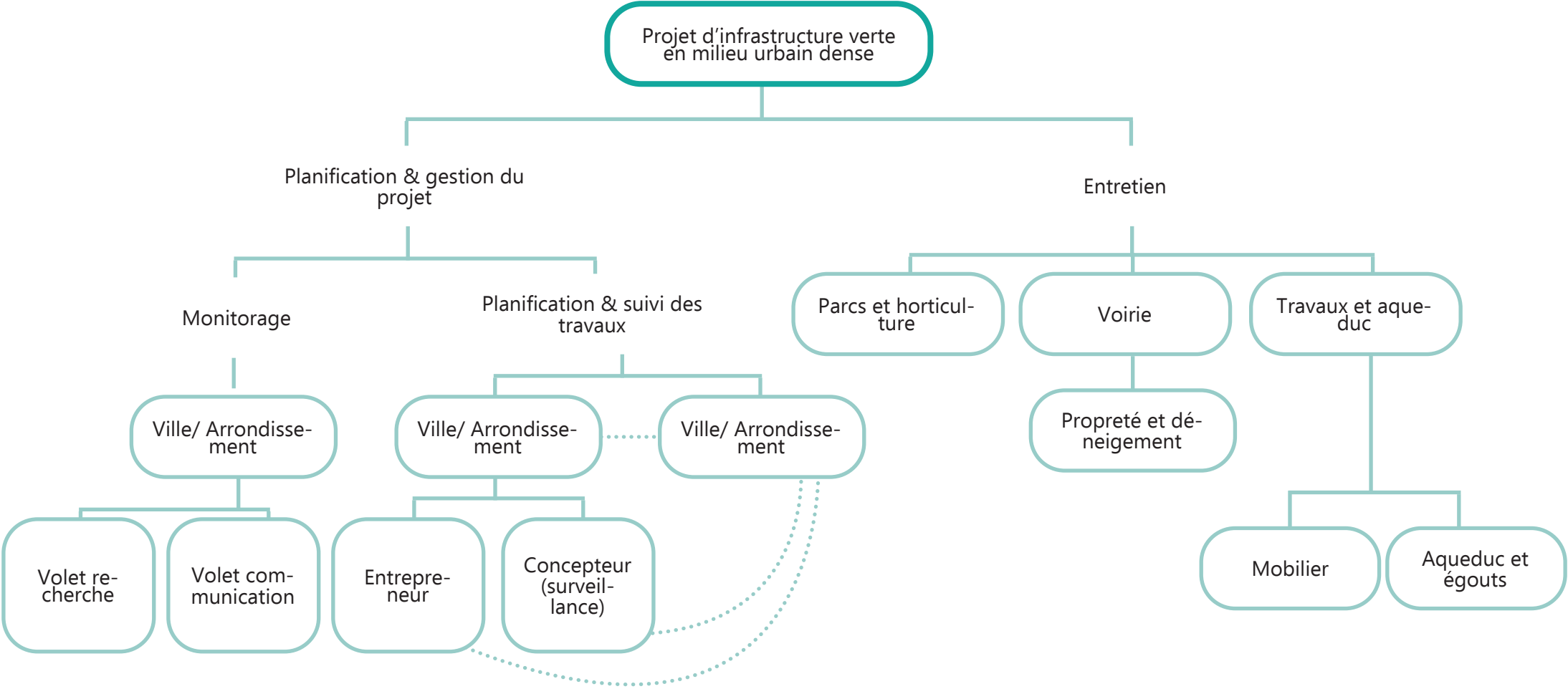


Formation des cols-bleu sur l'entretien de la place des Fleurs-de-Macadame © Les Ateliers Ublo

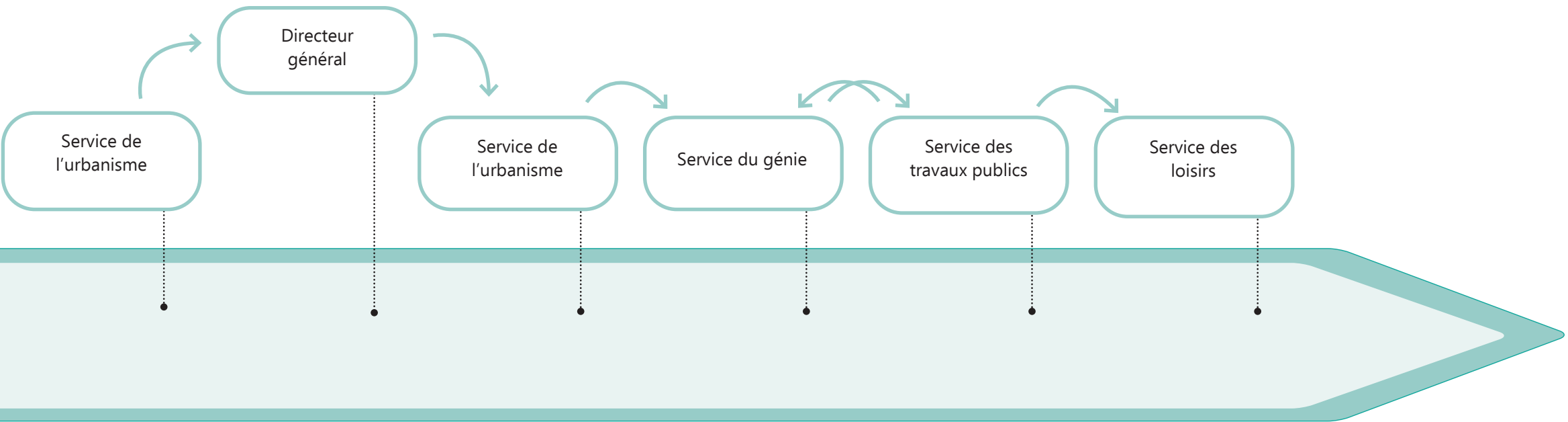
Pourquoi s'intéresser à la gouvernance ?

La gouvernance présente encore des lacunes et ne semble pas s'être adaptées à ce type d'infrastructures ni aux freins identifiés :

- Densification urbaine et espaces restreints
- Entretien
- Pérennisation des ouvrages
- Legs de connaissance entre gestionnaire
- Maintient des actifs
- Visibilité des bénéfices écosystémiques
- Dépasser le projet-pilote
- Retour sur investissement multi-sectoriel



Organigramme de la gouvernance des acteurs dans un projet de GDEP © Les Ateliers Ublo

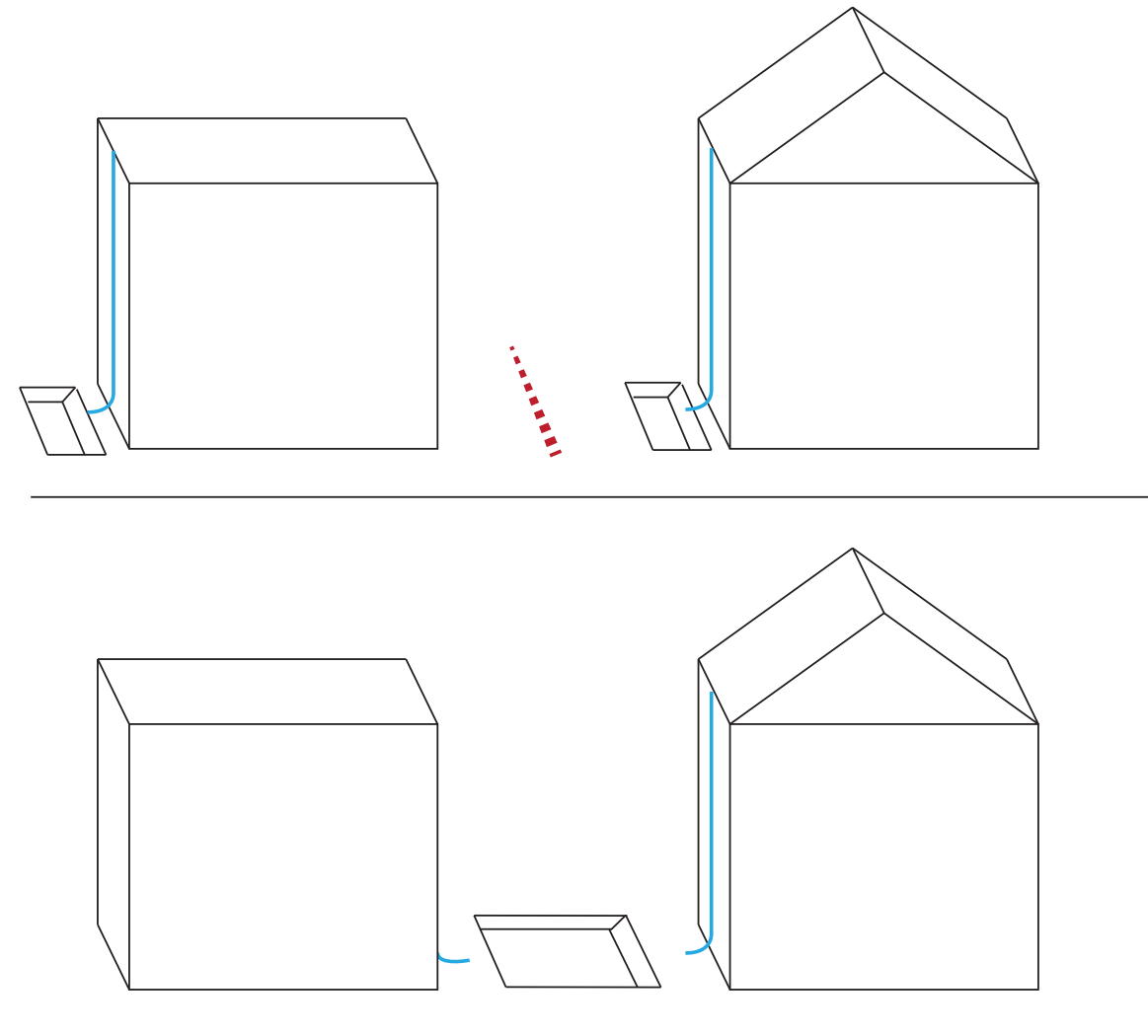
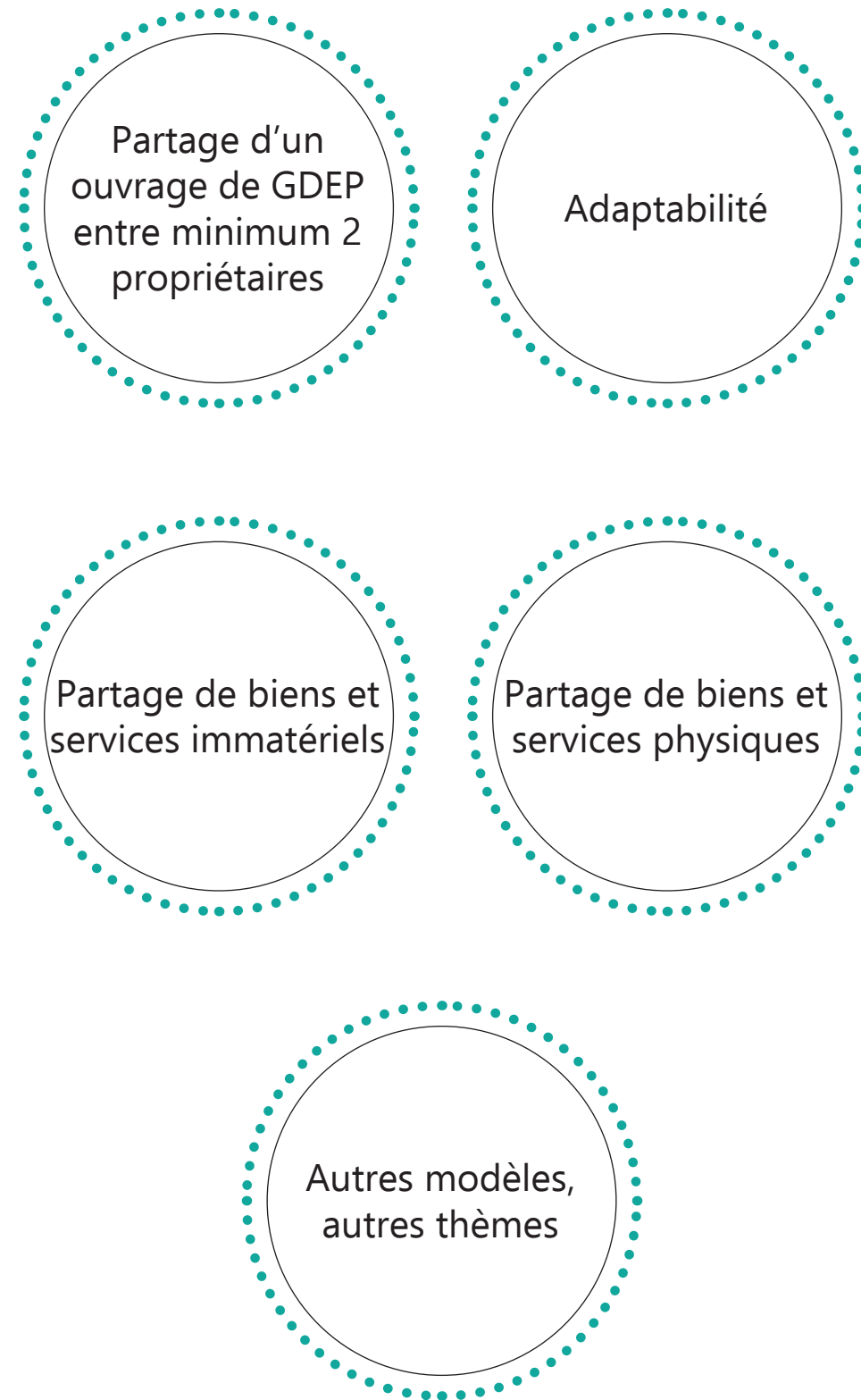


Cheminement d'une demande d'autorisation dans une municipalité © Les Ateliers Ublo

Définition et enjeux

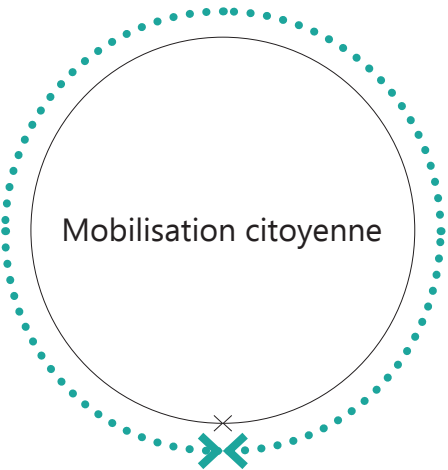
2

La mutualisation en gestion des eaux pluviales : qu'est-ce-que c'est ?

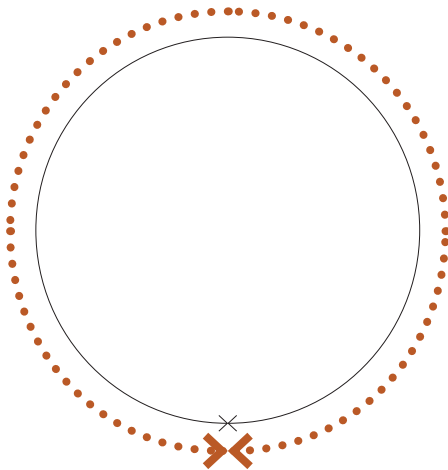


Enjeux

AVANTAGES



DÉFIS



Réglementation

- Intégration des possibilités de mutualisation dans le **règlement sur la rétention des eaux pluviales (20-030)** de la Ville de Montréal
- Rédaction de la première **entente permettant d'encadrer la démarche de mutualisation** entre les propriétaires **publics et privés** à l'occasion du projet-pilote de Ruelle Bleue-Verte :
 - Définition & condition des travaux
 - Financement
 - Propriété
 - Constitution des comités
 - Conditions des suivis expérimentaux
 - Conditions d'entretien
 - Communications
 - Assurance
 - Durée
 - Différends
 - Manquements aux obligations
 - Etc.

128. Malgré l'article 127, lorsque la situation des lieux rend impraticable la construction du système de gestion des eaux pluviales d'un immeuble sur ce même immeuble et que cet immeuble est utilisé à des fins institutionnelles, l'autorité compétente autorise, selon le cas :

- 1° qu'un immeuble adjacent accueille, en partie ou en totalité, un système de gestion des eaux pluviales visant à recevoir les eaux pluviales;
- 2° qu'un immeuble adjacent appartenant au même propriétaire compense l'excédent du débit rejeté sur son terrain;
- 3° qu'un immeuble appartenant au même propriétaire situé dans un bassin versant différent compense l'excédent du débit rejeté pourvu que la ligne piézométrique au point de rejet ne soit pas augmentée ou que l'immeuble ne soit pas susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements unitaires.

Pour obtenir une autorisation prévue au présent article, le propriétaire de l'immeuble doit transmettre le formulaire fourni à cet effet par l'autorité compétente lequel doit être dûment complété et signé par le propriétaire ou son mandataire autorisé par procuration.

Art 128 du R20-030 © Ville de Montréal

Cas pratique

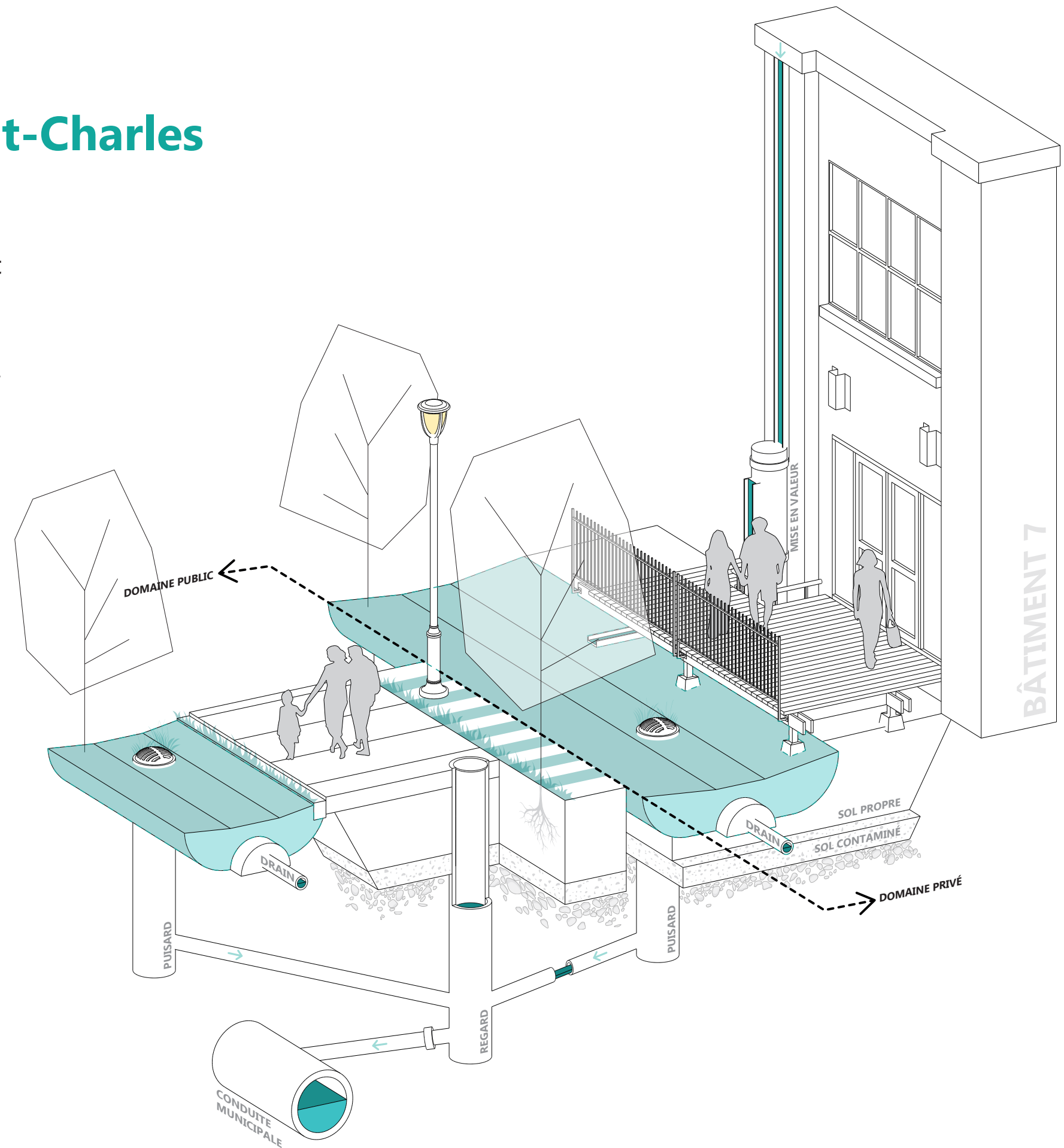
3

Ruelle Bleue-Verte à Pointe Saint-Charles

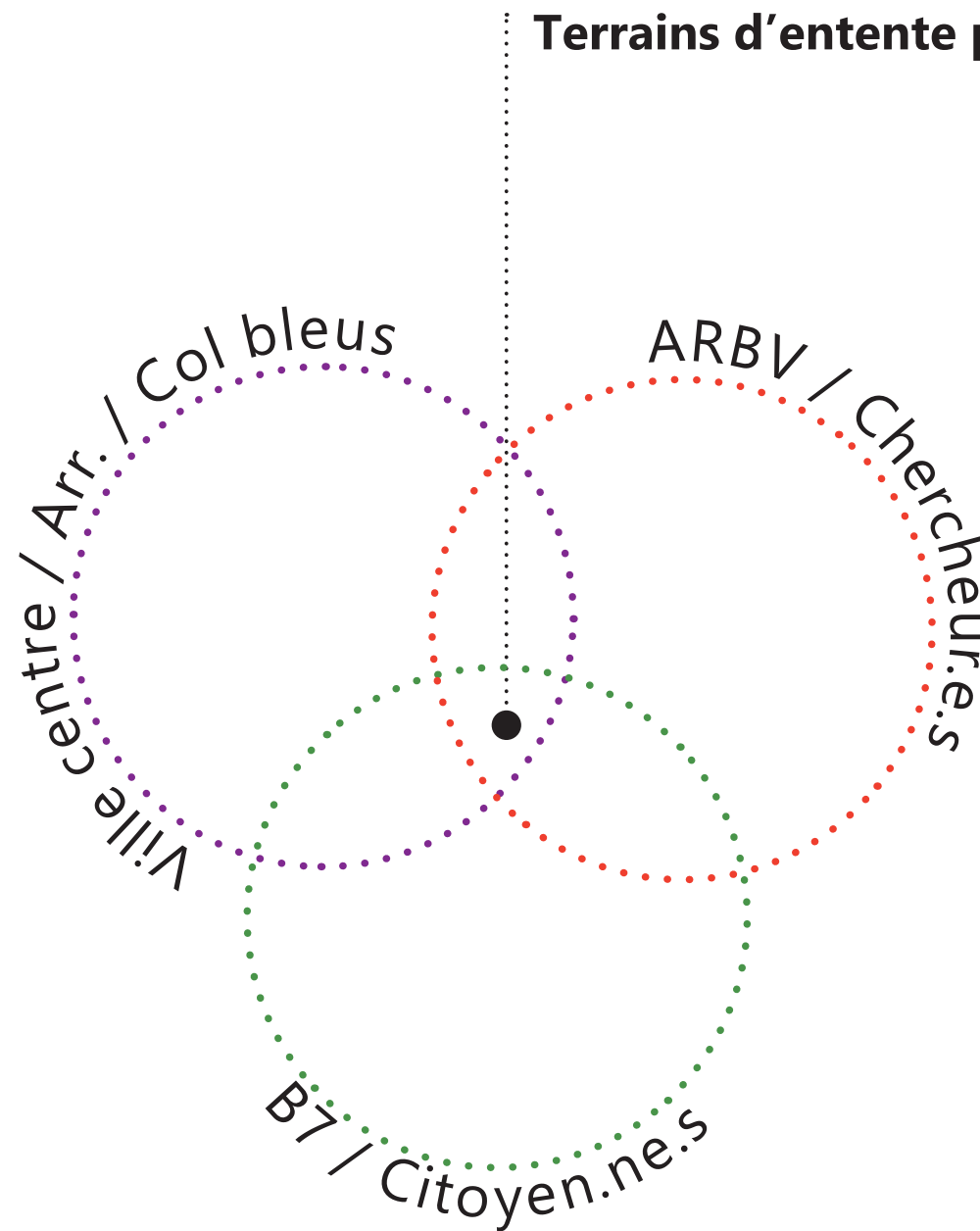
- Projet-pilote de Ruelle Bleue-Verte en cours de construction
- Aménagement partagé entre le Bâtiment 7 et l'Arrondissement Sud-Ouest
- Lots contigus appartenant à l'arrondissement et au B7
- L'Alliance Ruelle Bleue-Verte joue le rôle de facilitateur et d'intermédiaire crucial entre les acteurs



Ruelle Bleue-Verte au B7 © Les Ateliers Ublo



Ruelle Bleue-Verte à Pointe Saint-Charles



Terrains d'entente pour mutualisation : les **activités** suivantes et les **responsabilités** qui en découlent sont partagées en fonction des compétences

- Conception
- Financement
- Construction
- Plantation
- Entretien
- Maintien actif
- Pédagogie & sensibilisation
- Formation
- Amélioration continue
- Suvi expérimental & veille scientifique

Nécessite dialogue, concertation, recherche de consensus

Les **aménagements** sont également partagés :

- Infrastructures
- Volumes de rétention
- Végétaux

Recherche - Action

Suivi des projets pilotes de RBV par un comité de recherche, avec deux axes de recherche principaux :

- Interroger l'**appropriation locale** du projet par les citoyens et associations
- Identifier les **conditions sociales et politiques de la pérennité dans le temps** des projets pilotes

Principaux acquis et enjeux identifiés par la recherche à propos de la mutualisation :

- différences de compréhension du concept par tous les acteurs
- connaissance ou méconnaissance de l'existence d'une entente et de ses termes
- difficultés de compréhension du rôle des autres parties prenantes
- termes de l'entente et répartition des responsabilités
- implication des acteurs

Perspectives

4

Perspectives

- Nombreuses pistes de recherche à approfondir
- Objectifs de simplification du processus pour favoriser la multiplication des projets
- Intégration et adaptation de la réglementation, encadrement des partenariats
- Nouveaux acteurs à impliquer : bailleurs de fond, etc.



Réflexion des différents acteurs autour de la Ruelle Bleue-Verte
© Les Ateliers Ublo



Gestion durable de l'eau pluviale aux habitations Jeanne Mance
© Les Ateliers Ublo



Merci !

Les Ateliers Ublo

4700 rue Sainte Catherine Est, Montréal,
Qc, CANADA H1V 1Z2
www.lesateliersublo.com

Pascale Rouillé, Urbaniste OUQ/OPQU, M.Urb.
Présidente
514.257.8557 #101

